

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 3796 HT - (SAS) 1896 HT - (SASU) 135 € HT - (SND) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 210 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Avis d'attribution



Section 1 : Référence de l'avis initial
Avis relatif à : Produits d'épicerie et produits pour la Petite Enfance

Section 2 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE D'HERBLAY SUR SEINE

Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21950306700015
Ville : Herblay sur seine
Code Postal : 95220
Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché
Intitulé du marché : Produits d'épicerie et produits pour la Petite Enfance
Code CPV principal
Descripteur principal : 15894700
Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le présent marché est un marché de fournitures courantes à procédure dite « adaptée », conformément aux dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande, ces derniers étant édités en fonction des besoins des services de la Ville, conformément aux articles L.2125-1, R.2162-1 et suivants et R.2162-13 et suivants du Code de la commande publique. Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire du lot considéré par lettre recommandée pour une durée d'une (1) année, éventuellement renouvelable trois (3) fois, de façon tacite, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) années, conformément aux dispositions des articles R.2112-4, L.2112-5, L.2125-1, et L. 2113-16 du Code de la Commande Publique. Les offres des titulaires des deux lots sont consultables pendant les horaires d'ouvertures (du lundi au jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 et le vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-16h00) auprès du service juridique de la Ville - 15, avenue Paul Langevin - 95220 Herblay-sur-Seine. La présente procédure de mise en concurrence pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction, exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution. Il s'agit d'un avis obligatoire. Critères d'évaluation des projets : La qualité technique de l'offre : 60%
Le prix des fournitures : 40%
Mots descripteurs : Denrées alimentaires

Section 4 : Attribution du marché
Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :
Lot 1 : société CERCLE VERT sise 54 rue Saint-Roch - 95260 BEAUMONT-SUR-OISE. Deux offres dématérialisées réceptionnées - date de notification le 14 avril 2023 - montant du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée globale du marché de 100 000€(hors taxes).
Lot 2 : société COMPAGNIE FINANCIERE DE DISTRIBUTION sise 9 boulevard du Delta-94658 RUNGIS CEDEX. Une offre dématérialisée réceptionnées - date de notification le 14 avril 2023 - montant du marché : sans montant minimum et avec un montant maximum sur la durée globale du marché de 50 000€(hors taxes).
Date d'envoi du présent avis : 24/04/2023

Marchés + de 90 000 Euros

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

M. Xavier MELKI - Maire
11, rue de la Station
95130 FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Tel : 01 39 32 66 00
mél : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.ville-franconville.fr/>
Mairie
SIRET 21950252300018
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE
Référence acheteur : 23BA28
Type de marché : Travaux

Procédure :
Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 9 rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne
Durée : 11 mois.
Description : Rénovation énergétique du CMS consistant à la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieure, de la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture, du changement des menuiseries extérieures et de la mise en place de ventilation double flux. Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

Classification CPV :
Principale : 45300000 - Travaux d'équipement du bâtiment
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées : Non
Lot N° 01 - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR - CPV 45321000
ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR
Lieu d'exécution : Centre Municipal de Santé
9 rue de la Station
95130 Franconville-la-Garenne
Lot N° 02 - ETANCHEITE - CPV 45261420
ETANCHEITE
Lieu d'exécution : Centre Municipal de Santé
9 rue de la Station
95130 Franconville-la-Garenne

Lot N° 03 - VENTILATION CLIMATISATION - CPV 45331200
VENTILATION CLIMATISATION
Lieu d'exécution : Centre Municipal de Santé
9 rue de la Station
95130 Franconville-la-Garenne
Lot N° 04 - MENUISERIES EXTERIEURES - CPV 45421000
MENUISERIES EXTERIEURES
Lieu d'exécution : Centre Municipal de Santé, 9 rue de la Station, 95130 Franconville-la-Garenne

Conditions de participation Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.
Les visites se dérouleront aux dates suivantes :
Le 9 mai de 9h à 12h00 ou de 14h à 16h
Le 10 mai de 9h à 12h00 ou de 14h à 16h

Critères d'attribution :
Lot n° 01 : ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Méthodologie des prestations - En travaux en site occupé, continuité d'exploitation et coactivité, sur 10 points - Proposition d'optimisation du phasage, sur 5 points - Mode opératoire et technique pour réalisation des prestations, sur 10 points - Interface avec les autres lots, sur 5 points
10% Planning de réalisation des prestations

forfaitaires : - Cohérence du planning en fonction des phasages de travaux, sur 5 points - Délais pour réaliser les prestations, sur 5 points
10% Moyens humains - En encadrement, sur 5 points - En production, sur 5 points
10% Moyens matériels dédiés à l'opération
40% Prix des prestations
Lot n° 02 : ETANCHEITE
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Méthodologie des prestations - En travaux en site occupé, continuité d'exploitation et coactivité, sur 10 points - Proposition d'optimisation du phasage, sur 5 points - Mode opératoire et technique pour réalisation des prestations, sur 10 points - Interface avec les autres lots, sur 5 points
10% Planning de réalisation des prestations forfaitaires : - Cohérence du planning en fonction des phasages de travaux, sur 5 points - Délais pour réaliser les prestations, sur 5 points
10% Moyens humains - En encadrement, sur 5 points - En production, sur 5 points
10% Moyens matériels dédiés à l'opération
40% Prix des prestations

Lot n° 03 : VENTILATION CLIMATISATION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Méthodologie des prestations - En travaux en site occupé, continuité d'exploitation et coactivité, sur 10 points - Proposition d'optimisation du phasage, sur 5 points - Mode opératoire et technique pour réalisation des prestations, sur 10 points - Interface avec les autres lots, sur 5 points
10% Planning de réalisation des prestations forfaitaires : - Cohérence du planning en fonction des phasages de travaux, sur 5 points - Délais pour réaliser les prestations, sur 5 points
10% Moyens humains - En encadrement, sur 5 points - En production, sur 5 points
10% Moyens matériels dédiés à l'opération
40% Prix des prestations

Lot n° 04 : MENUISERIES EXTERIEURES
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Méthodologie des prestations - En travaux en site occupé, continuité d'exploitation et coactivité, sur 10 points - Proposition d'optimisation du phasage, sur 5 points - Mode opératoire et technique pour réalisation des prestations, sur 10 points - Interface avec les autres lots, sur 5 points
10% Planning de réalisation des prestations forfaitaires : - Cohérence du planning en fonction des phasages de travaux, sur 5 points - Délais pour réaliser les prestations, sur 5 points
10% Moyens humains - En encadrement, sur 5 points - En production, sur 5 points
10% Moyens matériels dédiés à l'opération
40% Prix des prestations

Renseignements d'ordre administratifs :
marches@ville-franconville.fr
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 23/05/23 à 16h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 24/04/23
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agysoft.marches-publics.info/>

Divers société

CMB CONSULTING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 €
7, Chemin de Saint-Blin, 95500 Gonesse
RCS Pontoise n°885 064 766
Le 31/03/2023 à 9h00, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2023, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Ibrahim DIABY, 7, Chemin de Saint-Blin - 95500 GONESSE, fixé le siège de la liquidation au siège social. Mention à RCS de PONTOISE.

CMB CONSULTING
Société par Actions Simplifiée
En cours de liquidation
Au capital de 200 €
7, Chemin de Saint-Blin, 95500 Gonesse
RCS Pontoise n°885 064 766
Le 31/03/2023 à 10h00, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de PONTOISE.

SOCIETE TURPIN-VIGNALS, SARL au capital de 22867,35€. Siège social: 4 route nationale patte d oie de gonesse 95500 Gonesse. 314066606 RCS PONTOISE. Le 11/05/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme MARIE ANDREE TURPIN, 17 Rue Gay Lussac 95500 Gonesse, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à l'adresse suivante : 17 Rue Gay Lussac 95500 Gonesse. Modification au RCS de PONTOISE.

Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BEAUCHAMP

Avis d'ouverture d'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), concernant le projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Par arrêté préfectoral N° 2023-17223, il sera procédé du **mardi 9 mai à 8h30 au lundi 5 juin 2023 à 19h inclus**, soit pendant 28 jours consécutifs, à une enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe relative au projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beauchamp - 1 place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP.

Le dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

- sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires et jours cités ci-dessous,

- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi que des registres d'enquête, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit :

à la mairie de Beauchamp à l'accueil - 1 place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP

- lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- vendredi de 8h30 à 12h00

- à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, sauf pour le samedi 13 mai 2023 où une permanence sera assurée par la commissaire enquêtrice de 9h à 12h

Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'enquête lors des 3 permanences qu'elle assurera aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Beauchamp

place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP :

► **le samedi 13 mai 2023 de 09h à 12h dans la salle**

annexe de la mairie,

► **le mercredi 24 mai 2023 de 14h à 17h dans la salle du conseil municipal,**

► **le lundi 5 juin 2023 de 16h à 19h dans la salle du conseil municipal.**

Une permanence en visioconférence via l'outil JITS! MEET est prévue :

► **le jeudi 1^{er} juin 2023 de 17H30 à 19h30**

Les inscriptions se feront directement sur l'interface du registre numérique mentionné ci-dessous via un onglet spécifique

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle de la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique à l'adresse courriel suivante : ilottriangle@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

Les courriers et courriels réceptionnés le lundi 5 juin 2023 après 19h00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beauchamp, à l'accueil, 1 place Camille Fouinat 95250 BEAUCHAMP ainsi que sur son site internet <http://www.ville-beauchamp.fr> et sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

et à la préfecture du Val d'Oise où pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la mairie de Beauchamp ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Foncier).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L311-1 à L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

EP 23-183 / contact@publilegal.fr

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Annonces légales

Pour tous renseignements : Médialex : tél. 02.99.26.42.00

Département 95 - La Gazette - Mercredi 26 avril 2023

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conclues et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Ventes

Maitre Thierry LAISNÉ

Avocat 9bis rue Bourgeois 95170 Deuil la Barre - Tél. : 01 34 28 87 33

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de PONTOISE (Val d'Oise)
3 rue Victor Hugo 95300 PONTOISE

LE MARDI 30 MAI 2023 À 14 HEURES - EN UN SEUL LOT

Les biens et droits immobiliers dans un ensemble immobilier situé à VILLIERS LE BEL (95) 7 à 12 allée de Derrière les murs de Monseigneur

Figurant au cadastre :

- section AS n°150 pour une contenance de 7a et 98ca
 - section AS n°152 pour une contenance de 1ha 21a 87ca
 - Lot n°187 constitué d'un APPARTEMENT type B sur 7^{ème} étage Bâtiment II première gauche, et les 328/100.000^{èmes} des parties communes générales,
 - Lot n°304 constitué d'une CAVE située au sous-sol du bâtiment 3, et les 8/100.000^{èmes} des parties communes générales,
- La superficie habitable est de 31,62m².

Les lieux sont occupés par la partie saisie.

MISE À PRIX : 30.000€

Consignation pour enchérir : 3.000€ par chèque de banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur le prix ; et 10.000€ par chèque de banque à l'ordre de la CARPA à valoir sur les frais, droits et émoluments.

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à un avocat inscrit au Barreau du Val d'Oise.

S'adresser pour prendre communication du cahier des conditions de vente : au greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de PONTOISE situé 3 rue Victor Hugo 95300 PONTOISE et au cabinet de Maître Thierry LAISNÉ Avocat, 9bis rue Bourgeois 95170 Deuil la Barre - mail : cabinet.laisne@orange.fr - Tél 01 34 28 87 33

Date des visites : le mardi 22 mai 2023 de 14h00 à 14h45.

Se munir d'une pièce d'état civil et d'un extrait k-bis très récent le cas échéant.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MARDI 30 MAI 2023 À 14 H 00

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo

UNE MAISON À VILLIERS-LE-BEL (95)

5 rue Jules Ferry

Cadastrée section AC n° 195 pour 01 a 87 ca. A usage de commerce et d'habitation

Comprenant au rez-de-chaussée (220,14 m²) : un local commercial au 1^{er} étage ; un appartement de 2 pièces principales (24,32 m²), un appartement d'une pièce principale (17,03 m²), au 2^{ème} étage (sous pente toiture) : un appartement d'une pièce principale (10,60 m²), un appartement de 2 pièces principales (20,05 m²), grenier non aménagé.

OCCUPEE par des LOCATAIRES

MISE A PRIX : 55.000 Euros (Outre les charges)

Consignations pour enchérir : 5.500 euros et 12.000 euros

(Chèques de banque à l'ordre de la CARPA).

S'adresser pour tous renseignements : au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE,

ou le cahier des conditions de vente est déposé,

à Maître Paul BUISSON, SELARL BUISSON & ASSOCIÉS,

Avocat à PONTOISE (95), 29 rue Pierre-Bullin,

www.buisson-immobilier.fr - Tél. : 01 34 20 15 64

VISITE sur place le Mercredi 17 mai 2023 de 14 H 00 à 15 H 00

(Respect des règles sanitaires et port du masque recommandés)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE MARDI 30 MAI 2023 À 14 H 00

au Tribunal Judiciaire de PONTOISE, Cité Judiciaire, 3 rue Victor Hugo

UN STUDIO À GOUSSAINVILLE (95190)

7 boulevard Roger Salengro

de 32,20 m². Au 1^{er} étage, porte gauche, comprenant : entrée, pièce principale, cuisine, salle de bain avec w.-c., placards. (Lot n° 28)

Avec une CAVE (Lot n° 3) - Inoccupé

MISE A PRIX : 20.000 Euros

Consignations pour enchérir : 3.000 Euros et 13.000 Euros (chèques de banque)

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de PONTOISE, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/00246, à Maître Bruno ADANI, membre de la SELARL ADANI, Avocat au PLESSIS-BOUCHAFD (95130), 13 rue Théodule Villeret, Tél. : 01 34 44 20 40

VISITE sur place le Lundi 15 mai 2023 de 16 h 00 à 17 h 00

Vente

7326871001 - VI

VENTE

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HLM), en application des articles L 443-12, R 443-12 et D 443-12-1 du CCH, vend 6 logements avec chacun une place de parking à Cergy (95800), résidence Cergy le Parc :

- un pavillon T4 en duplex - Lot 8, UG 267689 - sis 23/25 av de la Belle Haumièrre, surface Carrez de 82,7 m² et jardin de 202,1 m². DPE : C. Classe Climat : C ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 1 225 euros, année de référence 2015. Ptx : 198 500 euros ;
- un pavillon T4 en duplex - Lot 11, UG 267700 - sis 31 av de la Belle Haumièrre, surface Carrez de 83,72 m² avec jardin. DPE : D. Classe Climat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 1 225 euros, année de référence 2015. Ptx : 198 500 euros ;
- un appartement T5 - Lot 111, UG 267694 - sis 15 av de la Belle Haumièrre, au 1^{er} étage, surface Carrez de 85,4 m² et 2 balcons d'une surface totale de 13,1 m². DPE : D. Classe Climat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 1 448 euros, année de référence 2015. Ptx : 173 300 euros ;
- un appartement T3 - Lot 133, UG 267692 - sis 4 passage de la Musaraigne, au 3^{ème} étage, surface Carrez de 68,6 m² et balcon de 12,2 m². DPE : D. Classe Climat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 1 029 euros, année de référence 2015. Ptx : 157 200 euros ;
- un appartement T4 - Lot 201, UG 267705 - sis 35 av de la Belle Haumièrre, au rez-de-chaussée, surface Carrez de 73,86 m² avec terrasse. DPE : D. Classe Climat : C ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1 090 et 1 530 euros, année de référence 2015. Ptx : 174 300 euros ;
- un appartement T4 - Lot 203, UG 267706 - sis 35 av de la Belle Haumièrre, au 1^{er} étage surface Carrez de 82,3 m² avec 1 loggia de 2,5 m² et une terrasse de 9,3 m². DPE : D. Classe Climat : D ; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1 218 euros, année de référence 2015. Ptx : 182 100 euros ;

* hors frais de notaire et bancaires.

Les informations sur les risques auxquels ces biens (sont) sont exposés(s) sont disponibles sur le site Géorisques : www.geririsques.gouv.fr

Lots soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 194.

Quote-part de charges annuelles estimées : 3 192 euros pour un T3, 3 444 euros pour un T4, 3 960 euros pour un T5.

Pas de procédure en cours.

Contact : CDC HABITAT Ventes, Mme SCHNIRER, tél. : 09 72 13 02 95, caroline.schnirer@cdc-habitat.fr. Date limite de remise des offres : 26 mai 2023.

Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courriel (caroline.schnirer@cdc-habitat.fr) ou par courrier RHNR (CDC Habitat, DSCG vente, Mme SCHNIRER, 33, avenue Pierre-Mendes-France, 75013 Paris) la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

les remarques du public pourront être :

- consignées sur le registre disponible au centre technique municipal, 194, rue de l'Ambassadeur aux Jours et heures d'ouverture précédemment citées ;
- formulées par courrier portant la mention « enquête publique sur la révision du PLU », à l'attention de M. le commissaire enquêteur envoyé à l'adresse suivante : Mairie d'Éragny, Hôtel de ville, place Don Marino, 95610 Éragry-sur-Oise ;
- formulées par voie électronique à l'adresse : enquete.publique.plu@eragny.fr (adresse temporaire ouverte seulement durant la durée de l'enquête publique et accessible uniquement au commissaire enquêteur) ;
- un registre électronique sera également mis à disposition pour recueillir les remarques du public sur le site internet de la ville.

IV. Les permanences assurées

M. le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations et propositions au cours de permanences qui se dérouleront :

- mardi 23 mai 2023 de 16 h 00 à 20 h 00 au Centre Technique municipal,

- samedi 3 juin de 9 h 00 à 12 h 00 à l'Hôtel de Ville,

- mercredi 2 juin de 9 h 00 à 12 h 00 au Centre Technique municipal,

- vendredi 16 juin de 14 h 00 à 17 h 00 au Centre Technique municipal.

Par arrêté préfectoral N° 2023-17223, il sera procédé du mardi 9 mai à 8 h 30 au lundi 5 juin 2023 à 19 h 00 inclus, soit pendant 28 jours consécutifs, à une enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe relative au projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beauchamp, 1, place Camille Foinat, 95250 Beauchamp.

Le dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aménagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilité-publiques/DUP>

- sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires et jours cités ci-dessous,

- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/lottriangle>

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi que des registres d'enquête, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit :

- à la mairie de Beauchamp à l'accueil - 1 place, Camille Foinat, 95250 Beauchamp

- lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

- du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

- vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

- à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, sauf pour le samedi 13 mai 2023 où une permanence sera assurée par la commissaire enquêteuse de 9 h 00 à 12 h 00.

Mme Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteuse.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'enquête lors de 3 permanences qu'elle assurera aux lieux, jours et heures suivants : Mairie de Beauchamp, place Camille Foinat, 95250 Beauchamp :

- le samedi 13 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 dans la salle annexe de la mairie,

- le mercredi 24 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 dans la salle du conseil municipal,

- le lundi 5 juin 2023 de 16 h 00 à 19 h 00 dans la salle du conseil municipal.

Une permanence en visioconférence via l'outil JITS MEET est prévue :

- le jeudi 1^{er} juin 2023 de 17 h 30 à 19 h 30.

Les inscriptions se feront directement sur l'interface du registre numérique mentionné ci-dessous via un onglet spécifique.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle de la commissaire enquêteuse, au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique à l'adresse courriel suivante : lottriangle@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/lottriangle>

Les courriers et courriels réceptionnés le lundi 5 juin 2023 après 19 h 00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

La commissaire enquêteuse disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beauchamp, à l'accueil, 1 place, Camille Foinat, 95250 Beauchamp ainsi que sur son site internet : <http://www.ville-beauchamp.fr> et sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/lottriangle>

et à la préfecture du Val-d'Oise ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilité-publiques/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la mairie de Beauchamp ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Foncier).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L. 311-1 à L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

732601201 - AA

Commune de PERSAN

Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Le dossier du plan local d'urbanisme, approuvé et mis en compatibilité, est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Persan aux jours et heures habituels d'ouverture.

Par délibération en date du 30 mars 2023, le conseil municipal de Persan a approuvé la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. Le dossier du plan local d'urbanisme, approuvé et mis en compatibilité, est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Persan aux jours et heures habituels d'ouverture.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Maire d'Éragny.

7326708401 - AA

Commune de BEAUCHAMP

Projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aménagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilité-publiques/DUP>

- sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires et jours cités ci-dessous,

- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/lottriangle>

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi que des registres d'enquête, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit :

- à la mairie de Beauchamp à l'accueil - 1 place, Camille Foinat, 95250 Beauchamp

- lundi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

- du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

- vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

- à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, sauf pour le samedi 13 mai 2023 où une permanence sera assurée par la commissaire enquêteuse de 9 h 00 à 12 h 00.

Mme Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteuse.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'enquête lors de 3 permanences qu'elle assurera aux lieux, jours et heures suivants : Mairie de Beauchamp, place Camille Foinat, 95250 Beauchamp :

- le samedi 13 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 dans la salle annexe de la mairie,

- le mercredi 24 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 dans la salle du conseil municipal,

- le lundi 5 juin 2023 de 16 h 00 à 19 h 00 dans la salle du conseil municipal.

Une permanence en visioconférence via l'outil JITS MEET est prévue :

- le jeudi 1^{er} juin 2023 de 17 h 30 à 19 h 30.

Les inscriptions se feront directement sur l'interface du registre numérique mentionné ci-dessous via un onglet spécifique.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle de la commissaire enquêteuse, au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique à l'adresse courriel suivante : lottriangle@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/lottriangle>

Les courriers et courriels réceptionnés le lundi 5 juin 2023 après 19 h 00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

La commissaire enquêteuse disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beauchamp, à l'accueil, 1 place, Camille Foinat, 95250 Beauchamp ainsi que sur son site internet : <http://www.ville-beauchamp.fr> et sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/lottriangle>

et à la préfecture du Val-d'Oise ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Aménagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilité-publiques/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la mairie de Beauchamp ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Foncier).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriation dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L. 311-1 à L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

EP 23-183 / contact@publilegal.fr

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2023 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 27 décembre 2022 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 379€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 135 € HT - (SNC) 210 € HT - (SARL) 141€ HT - (EURL) 118€ HT. Nomination des liquidateurs - des sociétés civiles ou commerciales 210 € HT - CLOTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 106 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,189€ HT) - 75-92/93/94 (0,232 € HT) - 91-77/78/95 (0,221€).

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Avis d'attribution



Section 1 : Référence de l'avis initial

Avis relatif à : Service de santé au travail

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE D'HERBLAY SUR SEINE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21950306700015

Ville : Herblay sur seine

Code Postal : 95220

Groupement de commandes : Non

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : Service de santé au travail

Code CPV principal

Descripteur principal : 85147000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché est un marché de prestations de services à procédure dite « adaptée », conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-8 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande, ces derniers étant édités en fonction des besoins des services de la Ville, conformément aux articles R.2162-5 du Code de la commande publique sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000€(s) hors taxes. Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une (1) année, éventuellement renouvelable trois (3) fois, de façon tacite, sans que sa durée totale n'exécède quatre (4) années, conformément aux dispositions des articles R.2112-4, L.2112-5, L.2125-1, et L. 2113-16 du Code de la Commande publique.

Critères d'évaluation des projets : L'équipe et interlocuteur dédiés au marché : 40%

Le prix des prestations : 40%

Les modalités de visite et les solutions proposées en cas d'absence d'un ou plusieurs membres de l'équipe : 20%

Mots descripteurs : Analyses médicales, biologiques ,

Section 4 : Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le présent marché est infructueux. Aucune offre n'a été remise. La présente procédure de mise en concurrence pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction, exercé dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution. Il s'agit d'un avis obligatoire.

Date d'envoi du présent avis : 05/05/2023

Marchés + de 90 000 Euros



Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :

MAIRIE D'HERBLAY SUR SEINE

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21950306700015

Ville : Herblay sur seine

Code Postal : 95220

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com>

Identifiant interne de la consultation : 2023-061

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Marie CALANI

Adresse mail du contact : Marchespublics@herblay.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 130403751

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir Règlement de la consultation

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Voir Règlement de la consultation

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Voir Règlement de la consultation

Technique d'achat - Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis 31 mai 2023 à 12 h 30

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Monsieur le Maire ou son représentant

Mairie d'Herblay-sur-Seine

43 Rue du Général de Gaulle

95220 HERBLAY-SUR-SEINE

tel : 01.30.40.37.51

Critères d'attribution : L'analyse des offres, proprement dite, sera effectuée, dans les conditions prévues aux articles R.2152-6 et suivants du Code de la commande publique, en fonction des critères pondérés exposés ci-dessous, et par ordre décroissant d'importance :

1. Le prix des fournitures, apprécié au regard des montants indiqués dans l'acte d'engagement, voire dans tout autre document permettant d'apprécier l'offre financière du candidat.

Le candidat qui proposera l'offre la moins-disante se verra attribuer le maximum de points, sous réserve que celle-ci ne soit pas déclarée anormalement basse.

Les notes des autres candidats seront calculées en proportion.

Il sera appliqué une pondération de 40 % à la note globale comprise entre 0 et 20.

2. Les modalités de commande, le délai de livraison, la garantie du véhicule et le service

après-vente, appréciés au regard du mémoire technique complet visé à l'article 4.2 du règlement de consultation (R.C.), voire de toute autre document complémentaire remis par le candidat dans le cadre de son offre.

Il sera appliqué une pondération de 40 % à la note globale comprise entre 0 et 20.

3. Les caractéristiques techniques du véhicule ou des motos, appréciées au regard de la notice technique visée à l'article 4.2 du règlement de consultation (R.C.), voire de toute autre document complémentaire remis par le candidat dans le cadre de son offre.

Il sera appliqué une pondération de 20 % à la note globale comprise entre 0 et 20.

Tous les critères visés ci-dessus seront notés de 0 à 20 et seront affectés des coefficients de pondération correspondants.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Acquisition d'un véhicule et deux motos pour le service de la police municipale

Code CPV principal

Descripteur principal : 34144000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Acquisition d'un véhicule et deux motos pour le service de la police municipale

Mots descripteurs : Véhicules (acquisition), Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la commune d'Herblay sur Seine

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 100000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 : Lots

Description du lot : Acquisition d'un véhicule léger pour le service de la police municipale

Code CPV principal : 34100000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 50000 euros

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la commune d'Herblay sur Seine

Description du lot : Acquisition de deux motos pour le service de la police municipale

Code CPV principal : 34144000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 50000 euros

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la commune d'Herblay sur Seine

Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le présent marché public pourra, si le pouvoir adjudicateur le souhaite et le juge nécessaire, faire l'objet d'une négociation au moyen d'écrits et/ou d'auditions avec l'ensemble, ou une partie, des soumissionnaires, dans les conditions de stricte égalité et de confidentialité, et ce, lot par lot.

Date d'envoi du présent avis : 05/05/2023

Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

Direction départementale des territoires

RAPPEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BEAUCHAMP

Avis d'ouverture d'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), concernant le projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Par arrêté préfectoral N° 2023-17223, il sera procédé du mardi 9 mai à 8h30 au lundi 5 juin 2023 à 19h inclus, soit pendant 28 jours consécutifs, à une enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe relative au projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beauchamp - 1 place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP.

Le dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

- sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires et jours cités ci-dessous,

- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi que des registres d'enquête, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit :

à la mairie de Beauchamp à l'accueil - 1 place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP

- lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

- vendredi de 8h30 à 12h00

- à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, sauf pour le samedi 13 mai 2023 où une permanence sera assurée par la commissaire

enquêteuse de 9h à 12h

Madame Anaïs SOKIL, directrice d'études environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteuse.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'enquête lors des 3 permanences qu'elle assurera aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Beauchamp

place Camille Fouinat - 95250 BEAUCHAMP :

► le samedi 13 mai 2023 de 09h à 12h dans la salle

annexe de la mairie,

► le mercredi 24 mai 2023 de 14h à 17h dans la salle du conseil municipal,

► le lundi 5 juin 2023 de 16h à 19h dans la salle du conseil municipal.

Une permanence en visioconférence via l'outil JITS! MEET est prévue :

► le jeudi 1^{er} juin 2023 de 17H30 à 19h30

Les inscriptions se feront directement sur l'interface du registre numérique mentionné ci-dessous via un onglet spécifique

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle de la commissaire enquêteuse, au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique à l'adresse courriel suivante : ilottriangle@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

Les courriers et courriels réceptionnés le lundi 5 juin 2023 après 19h00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

La commissaire enquêteuse disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beauchamp, à l'accueil, 1 place Camille Fouinat 95250 BEAUCHAMP ainsi que sur son site internet <http://www.ville-beauchamp.fr> et sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/registre/ilottriangle>

et à la préfecture du Val d'Oise pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Val d'Oise : <https://www.val-doise.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilite-publique/DUP>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la mairie de Beauchamp ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires - Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Foncier).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L311-1 à L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

EP 23-183 / contact@publilegal.fr

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe gratuite sous 1h

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

Avis administratifs

7327685601 - AA

République Française
Liberté - égalité - Fraternité
Préfecture du VAL-D'OISE
Direction départementale des territoires
Commune de BEAUCHAMP

Projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, au bénéfice de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), concernant le projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Par arrêté préfectoral N° 2023-17223, il sera procédé du mardi 9 mai à 8 h 30 au lundi 5 juin 2023 à 19 h 00 inclus, soit pendant 28 jours consécutifs, à une enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe relative au projet d'aménagement de l'îlot Triangle à Beauchamp.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Beauchamp, 1, place Camille Foinat, 95250 Beauchamp.

Le dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) sera consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.val-doise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Aménagement-du-territoire-et-construction/Urbanisme-Planification-Logement/Les-declarations-d-utilité-publique/DUP>

- sur un poste informatique situé en mairie de Beauchamp, aux horaires et jours cités ci-dessous,

- sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.ville-beauchamp.fr> ainsi que sur sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/register/lottriangle>

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier d'enquête (préalable à la DUP et parcellaire) ainsi que des renseignements, permettant à chacun d'y consigner ses observations dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, seront déposés et mis à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture habituels de la Mairie, soit :

- à la mairie de Beauchamp à l'accueil - 1 place, Camille Foinat, 95250 Beauchamp - lundi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00
- du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
- vendredi de 8 h 30 à 12 h 00
- à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, sauf pour le samedi 13 mai 2023 où une permanence sera assurée par la commissaire enquêtrice de 9 h 00 à 12 h 00.

Mme Anais SOKIL, directrice d'études environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et un registre d'enquête lors des 3 permanences qu'elle assurera aux lieux, jours et heures suivants : Mairie de Beauchamp, place Camille Foinat, 95250 Beauchamp ;

- le samedi 13 mai 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 dans la salle annexe de la mairie,
- le mercredi 24 mai 2023 de 14 h 00 à 17 h 00 dans la salle du conseil municipal,
- le lundi 5 juin 2023 de 16 h 00 à 19 h 00 dans la salle du conseil municipal.

Une permanence en visioconférence via l'outil JITSJI MEET est prévue :

- le jeudi 1er juin 2023 de 17 h 30 à 19 h 30.

Les inscriptions se font directement sur l'interface du registre numérique mentionné ci-dessous via un onglet spécifique.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention personnelle de la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment. Ces observations seront annexées au registre d'enquête sans délai.

La participation du public pourra également s'effectuer par voie électronique à l'adresse courriel suivante : lottriangle@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/register/lottriangle>

Les courriers et courriels réceptionnés le lundi 5 juin 2023 après 19 h 00, après la clôture de l'enquête, ne seront pas pris en compte.

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête préalable à la DUP et parcellaire conjointe, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Beauchamp, à l'accueil, 1 place, Camille Foinat, 95250 Beauchamp ainsi que sur son site internet : <http://www.ville-beauchamp.fr> et sa plateforme participative : <https://jeparticipe.ville-beauchamp.fr/register/lottriangle>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces pièces à la mairie de Beauchamp ou à la préfecture du Val d'Oise (Direction Départementale des Territoires, Service Urbanisme et Aménagement Durable - Pôle Foncier).

Les personnes intéressées autres que les propriétaires, l'utilisateur, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'empyèthose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenus de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L. 311-1 à L. 311-3 du code l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

EP 23-183 / contact@publilegal.fr

Vie de sociétés

7328247601 - VS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse locale d'assurance mutuelles agricoles de La Vallée du Sauseron sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 7 juin 2023 à 9 h 00 à l'agence Groupama Immeuble Ordinal - rue des Chauffours 95000 Cergy Pontoise, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions réglementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures.

Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

7328245401 - VS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse locale d'assurance mutuelles agricoles de La Vallée du Sauseron sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 7 juin 2023 à 9 h 00 à l'agence Groupama Immeuble Ordinal - rue des Chauffours 95000 Cergy Pontoise, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions réglementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures.

Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

7328429601 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 29 avril 2023 il a été constitué une SCI dénommée MEMFM. Siège social : 19, rue des Granges, 95430 Auvers-sur-Oise. Capital : 100 euros. Objet social : la société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Gérance : Mme ILLIEN Fleur demeurant 19, rue des Granges, 95430 Auvers-sur-Oise. Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Pontoise.

7328010901 - VS

LES 3 PETITS PAINS DE LINA

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
17, avenue Gabriel-Péri
95870 BEZONS
RCS de Pontoise 897 543 302 00011

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2023, M. BENDIDI Mohammed-Tarik, demeurant au 188, rue du Perreux, 95100 Argenteuil, a été nommé président en remplacement de Mme KARCHI Samia, présidente démissionnaire, à compter du 3 mai 2023.

Il en sera fait mention au RCS de Pontoise.

7328240601 - VS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse locale d'assurance mutuelles agricoles de La Vallée de l'Oise sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le mercredi 7 juin 2023 à 9 h 00 à l'agence Groupama Immeuble Ordinal, rue des Chauffours, 95000 Cergy-Pontoise, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : modification des statuts (adaptation aux évolutions réglementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles) et d'évolutions réglementaires antérieures. Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

7328487601 - VS

LC RESIDENTIEL

SAS au capital de 500 000 euros
porté à 850 000 euros
Siège social : 2, avenue Beausite
95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY
901 788 091 RCS Pontoise

CAPITAL SOCIAL

Par décision du 9 mai 2023, l'associée unique a augmenté le capital social de 350 000 euros pour le porter de 500 000 euros à 850 000 euros par apport en numéraire et émission de 700 actions nouvelles. Les articles 6 & 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis
Le Président.

7327986801 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

La SPFPL d'un capital social de 1 000 euros.
Dénomination : SPFPL Caty Richard.
Objet social : prise de participation dans des sociétés ou des groupements

constitués ayant pour objet l'exercice de la profession d'avocat, gestion de ces participations.
Durée : 99 ans.
Siège social : 1 rue Thiers, 95300 Pontoise.
Directeur général : Mme Caty RICHARD, 1, rue Thiers, 95300 Pontoise.

7328020201 - VS

I B R

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 500 euros
Siège social :
173, rue de Saint-Germain
95240 CORMELLES-EN-PARISIS
899 559 942 RCS Pontoise

AVIS DE DÉMISSION

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Mohamed Amine HAMIDOU de ses fonctions de directeur général et a décidé de ne pas nommer de remplaçant et de modifier corrélativement les statuts. Mention en sera faite au RCS de Pontoise.

Le Président.

Autres légales

7328420501 - DL

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble : 28 avril 2023.
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE GO SPORT FRANCE, 17, avenue de la Falaise, 38500 Sassenage. RCS Grenoble 428 550 031. Activité : commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé. Jugement du tribunal de Commerce de Grenoble en date du 28 avril 2023 prononçant l'adoption du plan de cession au profit de la société INTERSPORT FRANCE, société coopérative de commerçants détaillants à forme anonyme à capital variable, au capital de 9 500 000 euros, dont le siège social est situé 2, rue Victor-Hugo, 91160 Longjumeau, 964 201 123 RCS Evry.

7327855701 - DL

CHANGEMENT DE NOM

M. DIA Ousmane Sall né le 29 août 1999 à 92 Nanterre demeurant 1, rue du Pas-Saint-Christophe, 95800 Cergy agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de SALL.

7327867001 - DL

CHANGEMENT DE NOM

M. DIA Ousmane Sall né le 15 février 2000 à 99 Dakar, demeurant 1, rue du pas Saint-Christophe, 95800 Cergy, agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de SALL.

7327746701 - DL

SEQENS

Groupe Action Logement

Vend à SARCELLES (95200) - 15, rue André Grunig - Un appartement T1 de 37,31 m² - Au rez-de-chaussée - Prix : 77 234 euros - Honoraire à la charge du vendeur - Classe énergie : E - Classe climat : B - Montant des dépenses énergétiques estimée entre 740 euros et 1 030 euros/an (prix moyen des énergies indexés au 1er janvier 2021, abonnement compris) - Réf. 379131 - Lot n° 1006 - Copropriété de 106 lots sans procédure en cours - Charges de copropriété estimées à 1.100 euros/an. Annexe : parking en sous-sol. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques (www.georisques.gouv.fr). Sous réserve de priorité conformément aux dispositions de l'article L443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux. Visite sur rendez-vous. Contact : QUADRAL TRANSACTIONS - Chantal NAUZE - 01 45 43 49 98 - chantal.nauze@quadralf.fr

Remise des offres d'achat au plus tard 1 mois à compter de la parution de cette annonce, par e-mail et selon les dispositions consultables sur : <https://www.quadralf.fr/pub-vacants>

7328390001 - DL

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Maitre Kelly DE SOUSA, notaire à Nesles-la-Vallée (95690) 2, route de Parmain, informe que la SCI BA0BA0B ayant son siège social à Mortefontaine-en-Thelle (60570), 13, rue du Bosquet, D1001, cédant les parcelles boisées situées à Parmain (95260) et cadastrées section AI numéro 52 pour 47ca, section AI numéro 174 pour 2ha 84a 87ca, section AI numéro 213 pour 13a 12ca, section AI numéro 219 pour 04a 20ca, section AI numéro 246 pour 07a 45ca, section AI numéro 251 pour 01a 20ca, et section AI numéro 551 pour 02a 58ca. Ces parcelles sont libres de toute occupation.

La vente doit avoir lieu moyennant le prix de quatre-vingt-un mille six cent onze euros (81 761,10 euros) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de ce jour pour faire connaître à Maître Kelly DE SOUSA, ci-dessus dénommée, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués par lettre recommandée avec accusé de réception et ce conformément aux dispositions de l'article L311-19 du Code forestier.

ATTESTATION

Nous vous informons que l'attestation de parution est délivrée systématiquement par retour

La gazette
Val d'Oise

10, place du Parc-aux-Charettes
95 300 PONTOISE
Tél. 01 34 35 10 00 - Fax 01 34 35 10 30
e-mail : redaction95@publilehdos.fr
Éditeur : Julien DUCOURET

Société éditrice :
PUBLIHEDBOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES CEDEX 9
Tél standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €
Siret PUBLIHEDBOS SAS : 437 280 018 01364

Publicité locale, régionale et petites annonces :
Tél. 01 34 35 10 07
e-mail : publicite@hedbos.com
www.hedbos.com
Directrice de publicité : Sophie PEZE

Publicité légale :
Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales sur le département (ou annodissement) : Val d'Oise

Prix : 1,50 €
Abonnement 1 an : 53,20 €
ISSN 0993-3344
Commission paritaire n° 1220 C 78137

Dépot légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 1103/57 - sans autorisation de l'éditeur

Centric rec

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées. Ecoimpression : 0,010 kptonne.

La gazette
Val d'Oise

a confié la gestion de ses annonces légales au leader français du marché : MEDIALEX

Vous devrez donc envoyer vos annonces à Médialex aux coordonnées suivantes :



MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

annonces.legales@medialex.fr
Tél : 02 99 26 42 00
Fax : 0 820 309 009